

Fiche technique pour une exposition à la Chapelle de la Visitation

- Visite repérage à effectuer dès l'ouverture de la Chapelle
- La Chapelle étant classée monument historique, l'accrochage se fera en fonction du cahier des charges fournis par les MH.
- Frais de vernissage et transport aller/retour des œuvres à la charge du Conseil départemental ?
- Communication générale, affiches, invitations, diffusion presse : à la charge du Conseil départemental ?
- Environ 4 à 5 jours d'accrochages avant le vernissage à prévoir. Et 1 à 2 jours pour décrochage.
- Une assistance technique pour accrochage et décrochage comme pour le réglage des éclairages est à prévoir par le Conseil départemental tout comme la mise à disposition permanente d'un vidéo projecteur.
- Le gardiennage de l'exposition est assuré par mes soins.
- Prévision d'une édition : édition d'un feuillet-mémoire de 4 pages minimum (graphisme, photo, impression) à la charge du Conseil départemental. Pour des raisons financières et pédagogiques, cette édition peut-être imprimé au Lycée Maryse Bastier.